

Questions orales

● (1430)

[Traduction]

L'INDUSTRIE

LE PROGRAMME D'EXPANSION DES ENTREPRISES—
L'ADMISSIBILITÉ DES ENTREPRISES DU SECTEUR TERTIAIRE

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui a présenté le Programme d'expansion des entreprises comme solution possible aux entreprises dont la survie pourrait être assurée si le gouvernement en garantissait le financement. Maintenant que j'ai eu l'occasion de lire dans la brochure le règlement d'application du programme, je présume que la seule partie à laquelle ces entreprises pourraient être admissibles serait celle qui a trait aux garanties de prêt pour les projets d'adaptation. Mais rien dans cette partie du programme n'indique que le secteur tertiaire y est admissible. En fait, il n'y est question expressément que des entreprises de fabrication et de transformation. Le ministre peut-il nous dire si le champ d'application de cette partie du programme a été élargi de façon que plusieurs milliers d'entreprises canadiennes du secteur tertiaire, qui pourraient être sauvées de la faillite, puissent s'en prévaloir?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous songeons maintenant à remanier le règlement, afin que, si elles sont acceptées, les demandes d'entreprises du secteur tertiaire qui soutiennent des activités de fabrication et de transformation puissent être retenues. Cela concorde avec ce que j'ai déjà dit.

M. Jarvis: Madame le Président, le ministre voudra sans doute profiter de l'occasion pour nous dire quand le règlement sera modifié, car il a invité hier les entreprises à présenter des demandes. Il me semble plutôt ridicule de demander à bénéficier d'un programme dont le règlement ne prévoit pas qu'on puisse s'en prévaloir.

L'EXEMPTION DE PAIEMENTS D'INTÉRÊTS SUR L'EMPRUNT

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Nous avons appris aujourd'hui que la société Maislin, en vertu du marché conclu, pourra s'offrir le luxe de ne pas payer d'intérêt pendant deux ans grâce au programme de garanties du gouvernement. Le ministre ayant présenté le Programme d'expansion des entreprises comme l'équivalent offert aux petites entreprises, qui se comptent par milliers dans le pays, le même marché vaut-il pour d'autres? Autrement dit, si une société de ma circonscription présente une demande, aura-t-elle la possibilité de ne pas payer d'intérêts pendant deux ans en vertu d'une garantie offerte dans le cadre du Programme d'expansion des entreprises?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le

Président, quant au type de sociétés mentionnées par mon collègue dans sa question précédente, j'ai dit que je ne manquerais pas de soumettre toutes les demandes reçues à l'examen de mes collègues du cabinet.

Quant au report des intérêts, c'est une question qui doit être négociée entre une société et ses banquiers, qui chercheraient alors à obtenir une garantie du gouvernement. Le report des intérêts ne veut pas du tout dire que le gouvernement serait pas remboursé. Il s'agit de garanties de prêts accordées par des établissements du secteur privé. Si cela fait partie du marché conclu avec un prêteur et si, selon le cas . . .

M. Clark: Avec des «si», on va à Paris.

M. Gray: . . . on a tout lieu de croire que, grâce à une garantie de prêts, la société pourra redevenir viable, c'est certainement une possibilité qui peut être envisagée.

M. Clark: Et si elle peut se trouver un ami libéral.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE DÉMÉNAGEMENT À QUÉBEC DU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA
RÉSERVE NAVALE—LA PERTE POUR L'ÉCONOMIE D'HALIFAX

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Hier, le ministre a déclaré lors d'une conférence de presse que le déménagement de Halifax à Québec du quartier général de la réserve navale «ne coûtera pratiquement rien à la Nouvelle-Écosse, mais aura par contre une très grande incidence sur le Québec». Cela représentera, pour Halifax, la perte de 44 membres des Forces armées et d'un personnel subalterne se composant d'une vingtaine de personnes. Le ministre espère-t-il nous faire croire que l'économie de Halifax est si florissante qu'elle ne s'en ressentira pas?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, lorsque des députés de l'opposition soulèvent cette question, je doute qu'ils s'intéressent véritablement au bien-être des Forces armées.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: C'est antiréglementaire.

M. Baker (Nepean-Carleton): Retirez vos paroles.

M. Lamontagne: J'ai dit l'autre jour que personne ne perdrait son emploi à Halifax en raison de ce déménagement. Sur le plan militaire, il s'agit strictement d'une base d'affectation, de sorte que personne ne perdrait son emploi. Une vingtaine de civils pourront déménager de Halifax s'ils le souhaitent. Les députés d'en face savent à quel point la Fonction publique est souple à cet égard. S'ils ne veulent pas déménager à Québec, nous engagerons d'autres personnes et ils trouveront un emploi ailleurs dans le service.